



Production audiovisuelle : un point d'étape

S'il est encore trop tôt pour dresser le bilan du mouvement historique pour les salaires dans la production audiovisuelle, et ce alors que les professionnel·les n'ont pas dit leur dernier mot, il est peut-être tant tout de même de faire un point d'étape.

Le constat est connu, la revalorisation insuffisante des salaires dans la production audiovisuelle a porté en Euros constants la baisse des salaires à plus de 20 % depuis 2007.

Rassemblé·es à notre initiative, les technicien·nes se sont mobilisé·es durant plusieurs semaines dans des mouvements de grève historiques, et vraisemblablement sans précédent, dans le secteur.

Des salarié·es, pourtant très éloigné·es du syndicalisme, ont débattu de leurs conditions de travail, de leurs métiers, des définitions de fonctions avec une détermination à saluer dans un secteur où le respect du droit syndical n'est pas la norme.

Cette mobilisation mérite le respect, de la même manière que méritait le respect l'unité syndicale revendiquée par un très grand nombre des adhérent·es de nos organisations, et bien au-delà.

Et pourtant, les employeurs pris au dépourvu ont joué le pourrissement du mouvement en ne répondant pas à l'exigence de revalorisation des salaires.

Dans le même temps, les organisations syndicales avec lesquelles nous étions alliées ont tôt fait de succomber aux sirènes des producteurs qui proposaient de diviser le secteur, le diviser pour éviter d'avoir à répondre sur le fond aux exigences portées par ce vaste mouvement. Les manœuvres des uns et des autres ont abouti à la signature de l'Avenant n° 17 qui ouvre la porte à une différenciation des secteurs n'allant pas selon nous dans le sens d'une amélioration ni de nos salaires, ni de nos conditions de travail.

Ce n'est pas pour autant la fin de l'histoire, ni celle de notre volonté à vouloir vivre avec dignité de nos métiers.

Si nous refusons en bloc la logique de casse de nos métiers par les employeurs, et l'Avenant n° 17 pourrait en dessiner la trajectoire, nous sommes présents à la négociation pour faire entendre une voix plus que jamais discordante à travers le consensus bien hypocrite des organisations syndicales de salarié·es et les producteurs avec lesquels ils se sont alliés, contre l'intérêt des professionnel·les que nous représentons.

Ce faux consensus montrera assez vite ses limites car ce qui le fonde va à l'encontre des intérêts des technicien·nes et des réalisateur·trices qui participent par leur travail à la qualité des programmes audiovisuels.

Grâce à la détermination de toutes et tous, le temps reviendra, assez vite, de se mobiliser pour exiger de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, le respect des équipes, dans la production audiovisuelle mais aussi dans l'ensemble des autres secteurs.

Quelques mois ou semaines auront été gagnés sur la fronde des professionnel·les, mais le respect du droit du travail, de la norme sociale, de la durée du travail et des majorations devient de plus en plus incontournable dès lors que la parole se libère pour exiger la reconnaissance de nos qualifications.

Plus que jamais le SPIAC-CGT se tient aux côtés de toutes celles et tous ceux qui ne renoncent pas à cette exigence. A suivre donc...

Laurent Blois, délégué général du SPIAC-CGT, le 4 avril 2024

SPIAC, la cgt

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS

Téléphone : 01 42 00 48 49 Mobile 07 69 06 04 28

Courriel : dg@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES